

Lundi 27 et mardi 28 septembre 2021 - Programme européen d'appui à la Chambre des Conseillers du Maroc : deuxième mission d'expertise à Rabat sur le travail des commissions

La deuxième mission d'expertise en présentiel à Rabat s'est tenue les 27 et 28 septembre 2021 et a porté sur le travail en commission.



Session de travail animée par M. Fabrice Robert, Directeur de la législation et du contrôle du Sénat, et M. Giovanni Baiocchi du Sénat italien

Le Sénat a remporté, en tant que chef de file, avec le Sénat italien comme partenaire et le soutien de plusieurs parlements européens (Bundesrat allemand, Sénat belge, Sénat polonais, Sénat roumain et Parlement portugais), l'appel à propositions de l'Union européenne en vue du jumelage avec la Chambre des Conseillers du Maroc. Ce jumelage européen, d'une durée de dix-huit mois, a été lancé le 17 juillet 2021. Il comprend deux volets, l'un portant sur l'organisation administrative, l'autre sur le travail législatif.

La deuxième mission d'expertise en présentiel, réalisée par M. Fabrice Robert, Directeur de la législation et du contrôle du Sénat, et M. Giovanni Baiocchi, Chef du service de la commission des affaires étrangères du Sénat de la République Italienne, s'est tenue les 27 et 28 septembre 2021 à Rabat et a porté sur le travail en commission.

Après une présentation générale du rôle des commissions au sein de la procédure législative et de l'organisation de la Direction de la législation et du contrôle au Sénat, « administration-support » des commissions, M. Fabrice Robert a détaillé, lors de la première journée de la mission, les fonctions législatives des commissions au Sénat. M. Giovanni Baiocchi a ensuite présenté plus particulièrement les missions de la commission des affaires étrangères du Sénat italien. La seconde journée de la mission d'expertise a été plus particulièrement consacrée à la fonction de contrôle des commissions.

À l'issue de cette présentation des expériences française et italienne en matière de travail des commissions, les échanges avec les collègues de la Chambre des Conseillers du Maroc ont porté sur les moyens de renforcer l'efficacité des règles de procédure et de moderniser les techniques et méthodes de travail (légistique, applications numériques au soutien de l'activité législative, rédaction de rapports...). À cette fin, les guides pratiques élaborés par la Direction de la Séance du Sénat ont été communiqués à la Chambre des Conseillers du Maroc.

De prochaines missions d'expertise sur ce thème permettront d'approfondir les échanges et de formaliser des préconisations opérationnelles, pratiques ou réglementaires, afin de répondre aux problématiques identifiées.